



Convention sur la  
diversité biologique



Réf.: SCBD/ABS/VN/SG/74725

18 janvier 2011

**NOTIFICATION<sup>1</sup>**

**Réunion d'experts sur les modalités de fonctionnement du centre d'échange d'information  
sur l'accès et le partage des avantages  
11 au 14 avril 2011, Montréal, Canada**

Madame/Monsieur,

L'article 14 du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages établit un centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (Centre d'échange APA) dans le cadre du mécanisme du centre d'échange en vertu de l'article 18, paragraphe 3, de la Convention. Le centre d'échange de la Convention est un moyen pour le partage d'informations liées à l'accès et le partage des avantages qui doit fournir un accès aux informations mises à disposition par chaque partie concernée par la mise en œuvre du Protocole.

Conformément à la décision X/1, paragraphe 12 et annexe II, le Comité intergouvernemental à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages examinera les modalités de fonctionnement du centre d'échange APA, y compris ses rapports d'activités, lors sa première réunion, qui se tiendra du 6 au 10 juin 2011. En préparation pour cette première réunion du Comité intergouvernemental, je suis heureux de vous informer qu'une réunion d'experts aura lieu sur les modalités de fonctionnement du centre d'échange APA, et se tiendra du 11 au 14 avril 2011, à Montréal, au Canada, grâce à la généreuse contribution financière de la Commission européenne. La langue de travail sera l'anglais.

La réunion d'experts se concentrera sur des considérations pratiques liées à la création du centre d'échange APA en vue d'apporter une contribution à la première réunion du Comité intergouvernemental et pour une ratification et une mise en œuvre rapide du Protocole de Nagoya. La réunion s'appuiera sur l'expérience et les leçons apprises lors de la mise en place d'autres centres d'échange, en particulier le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Le rapport de la réunion d'experts sera mis à la disposition de la première réunion du Comité intergouvernemental pour son examen.

Les documents de la réunion, y compris une note d'information pour les participants, seront mis à disposition dès que possible sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://www.cbd.int/meetings/>.

Aux points focaux nationaux CDB et aux points focaux ABS

<sup>1</sup>: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

## **Nomination et Sélection des Experts/Observateurs**

Le groupe d'experts sera régionalement équilibré et composé de 8 experts par région, sélectionnés sur la base des candidatures proposées par les Parties. En outre, 10 observateurs d'organisations internationales et d'accords internationaux, du secteur de l'industrie, des institutions de recherche et / ou des universités, des jardins botaniques et autres détenteurs de collections *ex situ*, des organisations non-gouvernementales et des communautés autochtones et locales seront également invités à participer.

Chaque Partie est invitée à désigner un expert. Les organisations internationales et accords internationaux, les secteurs de l'industrie, les institutions de recherche et / ou les universités, les jardins botaniques et autres détenteurs de collections *ex situ*, les organisations non-gouvernementales et des communautés autochtones et locales sont également invités à désigner un expert en qualité d'observateur à la réunion. La date limite de nomination des experts **est le 18 février 2011**.

Les experts désignés devraient posséder des connaissances dans les domaines de l'accès et du partage des avantages, et de l'expérience pratique en matière de partage d'informations et de systèmes de gestion des connaissances ainsi que de création de centre d'échange d'informations. Le curriculum vitae des experts désignés / observateurs devrait être inclus dans les candidatures présentées au Secrétariat.

Sur la base des candidatures reçues, le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau, sélectionnera les participants à la réunion. Comme à l'habitude, les experts seront choisis sur la base de leur expertise, en considérant la nécessité de garantir un traitement et une répartition géographique équitables, ainsi que l'équilibre entre les sexes.

Les candidatures doivent être soumises par le biais d'une lettre officielle adressée au Secrétaire exécutif par télécopieur au +1 514 288 6588, ou en tant que pièce jointe envoyée par courriel au: [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int).

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaf  
Secrétaire Exécutif